

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Pour la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois

du jeudi 24 septembre 2026, à Pomy

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 04/2026 concernant le budget 2027 de Police Nord Vaudois**, composée de Messieurs Olivier BLOCH, Christophe DECOPPET, Blaise NICOLE, Philippe WALTER et Bernard ANNEN (rapporteur) a siégé le mardi 8 septembre 2026, dans les locaux de la Police Nord Vaudois, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence de M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du Commandant, le Lieutenant-Colonel M. Marc DUMARTHERAY, ainsi que du Premier-Lieutenant M. Félix TABOADA et Madame Patricia DESLARZES-LAURENT.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des postes du budget 2027 et pris connaissance des modifications du 16 septembre 2026, la Commission a formulé des remarques générales et évalué particulièrement les postes suivants :

- 3010.00 à 3059.00 : Salaires et charges sociales
L'explication de l'augmentation de ce poste par CHF 537'570. – (+4,78 %) est compréhensible suite au mouvement des plans des postes PNV et par l'arrivée de 4 ETP supplémentaires, actuellement en formation à l'Académie de police.
- 3053.00 - Assurances accidents.
Cette diminution est imputable suite au changement d'assurance accident au 01.01.2026, le taux pour les accidents professionnels (à charge de l'employeur) a diminué de 0.414% (budget 2026) à 0.274% (budget 2027). La différence de 0.14% représente, sur une masse salariale d'env. 9mio pour la section 11100, une diminution de budget d'env. 12'600 CHF, ce qui explique cette différence favorable.
- 3090.00 - Formation et perfectionnement du personnel
La diminution de ce poste est expliquée par la reprise de formations externes qui seront enseignées dorénavant à l'interne de PNV par le biais de compétences dans les ressources existantes à PNV. Celui-ci se voit rétrocedé de CHF 27'000.- permettant l'équilibre des charges.
- 3110.00 - Meubles et appareils de bureau
Ce poste est en diminution et ne nécessite pas de commentaire particulier. Les mises à jour des radars figurent dans ce poste suite au système comptable MCH2 qui considère ces appareils comme équipement.
- 3111.00 - Achats matériel, machines et outillage
L'acquisition de nouveaux équipements sécuritaires et moyens opérationnels de PNV avec notamment l'achat de barrière anti-terrorisme explique l'augmentation de 48%.
- 3133.00 - Charges d'utilisation Informatique
L'évolution des besoins informatiques de la Police est expliquée par le projet cantonal Odyssée ainsi que la mise à disposition, par la Police cantonale vaudoise, de droits d'accès payants sur les bases nécessaires aux contrôles de police, et imposés par cette dernière.

- 3170.00 - Frais de déplacement et autres frais
L'augmentation de CHF 15'000.00 (+150 %) des frais de déplacement est principalement liée à l'opération cantonale visant à lutter contre le deal de rue, favorable à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Cette opération mobilise un policier toute l'année qui doit prendre son service à la Police de l'Ouest lausannois.
- 3920.00 - Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation
La reprise des locaux situés à la rue du Valentin 18 par Police Nord Vaudois engendre une augmentation cohérente des imputations internes liées aux loyers.
- 4612.03 - Facturation aux communes de PNV
Cette facturation est liée à la nouvelle péréquation financière qui entrera en vigueur en 2027. Il est constaté que cette nouvelle répartition est avantageuse pour les communes membres de l'Association PNV.

Vu ce qui précède, la Commission de gestion vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à approuver le préavis No 04/2026, soit :

Le Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
Sur proposition du Comité Directeur,
décide

d'adopter le budget 2027 tel que présenté.

Pour la Commission

Le rapporteur :

Bernard Annen


Les commissaires :

Olivier Bloch

Christophe Décoppet

Blaise Nicole

Philippe Walter

